



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 avril 2019**

Décision n° **CP-2019-2998**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit En Tourneyrand et appartenant à Mme Delphine Banfo

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

Commission permanente du 8 avril 2019**Décision n° CP-2019-2998**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit En Tourneyrand et appartenant à Mme Delphine Banfo**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'agrandissement du captage de Fleurieu Tourneyrand à Fleurieu sur Saône, figurant sous l'emplacement réservé pour équipement public n° 06 au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 2 498 m² située lieu-dit En Tourneyrand à Fleurieu sur Saône et appartenant à madame Delphine Banfo.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AM 25 sur laquelle seront réalisés des forages d'eau potable.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 2 250 €, bien cédé libre, admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 31 janvier 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 2 250 €, de la parcelle cadastrée AM 25 d'une superficie totale de 2 498 m², bien cédé libre, située lieu-dit En Tourneyrand à Fleurieu sur Saône et appartenant à madame Delphine Banfo, dans le cadre du projet d'agrandissement du captage de Fleurieu Tourneyrand à Fleurieu sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée le 18 septembre 2017 pour un montant de 1 600 000 € en dépenses, sur l'opération n° 1P20O5211.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 020, pour un montant de 2 250 € correspondant au prix de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.